

Ordonnance  
des Generaux des Monnoyes

aux Comptes des Mesures & Monnoyes de France

Paris le 28 de Mars 1717

de poids au d. marc pour 1: 12. la piece  
desquels doubles Paris et petits tournois  
nous vous envoyons les patrons et l'exemplaire  
et delivrez jeux doubles Paris et petits  
tournois a huit forts et a huit foibles au marc  
en faisant d'jeux doubles trois poids  
chacun de deux marcs en ostant le denier  
joignant en la maniere accoutumée en  
donnant aux changeurs et M. de chacun  
marc d'argt. alloué 4: 6. pour faire  
jeux petits tournois a et 2: 2 de loy pour  
faire jeux doubles Paris 6: 10: 12. et  
payer et faites payer aux Ouvriers pour  
chacun marc d'œuvre tant blanc que noir.  
12: 12. et aux Monnoyers pour monnoyer  
20: d'jeux blancs deniers 15: 12. et pour  
faire d'jeux doubles 22: doubles pour dechet  
et pour tour, et faites faire jeux blancs  
deniers doubles Paris et petits 12. bien  
ouverts, de bon secours, bien blanchis, noirs  
x le pour monnoyer dix livres de petits 12. 22: 2 pour  
dechet et pour tour.

et bien momoyer; Si garder s'ichet coe  
vous amez vos honneurs qu'en tout ce que  
il est fait n'air aucun deffaut. L'air a Paris  
en la chambre des Momoyer le 2<sup>e</sup> octobre  
1560; .